



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE



*ARRETE N°045*  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
A L'OCCASION DE LA VEILLEE DE MADAME ACHY  
ORGANISEE LE MARDI 02 AVRIL 2024  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

- Le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'Arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977,
- Vu la demande d'arrêté municipal formulée le 1er avril 2024 par le chef de service Sécurité/ CLSPD/ et Risques Majeurs,
- Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement à l'occasion de la veillée de madame ACHY organisée le mardi 02 avril 2024 sur le territoire de la commune de Schoelcher,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Du mardi 2 avril 2024 à partir de 09h au mercredi 04 avril 2024 à 9h00, la circulation sera interdite à la rue Georges NADEAU dans sa portion comprise entre la rue du Révérend Père PELICAN et la rue PIERRE-EMILE.

Le sens de circulation de la rue du Révérend Père PELICAN sera inversé dans sa portion comprise entre la rue Georges Nadeau et la rue des frégates.

Le sens de la rue des frégates sera inversé dans sa portion comprise entre la rue du Révérend Père PELICAN et la rue PIERRE-EMILE.

**Article 2 :**

Une déviation sera mise en place par la rue PIERRE-EMILE.

**Article 3 :**

Un dispositif de barrière et de panneaux de signalisation sera mis en place.

Arrêté n° 045

**Article 4 :**

La Police Municipale de Schoelcher sera chargée de l'application de présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

02 AVR. 2024

*Ampliation sera adressée à :*

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schoelcher,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Service Sécurité/CLSPD/et Risques Majeurs,

Fait à Schoelcher, le

Le Maire,  
**LUC CLÉMENTÉ**

